

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Proposé par le CCAS

Du 6 au 24 juillet 2026

Enfant à partir de 6 ans jusqu'à 13 ans inclus



NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

ÉQUIPE D'ENCADREMENT ALSH ÉTÉ 2026

Laurent DECOOPMAN : directeur titulaire d'un BPJEPS APT + UCC CVL

Florian DEMERVAL : directeur – adjoint titulaire d'une licence STAPS

Andréa FOSSEUX : assistante sanitaire titulaire d'un BAFA

Manon DE SAINTE MARESVILLE : animatrice titulaire d'un BAFA

Auxence REGNIER: animateur titulaire d'un BAFA

Nolan HAMEAU : animateur stagiaire BAFA

Arthur ROYER : dispositif ADOAC

ALLOCATAIRES (participation financière de la CAF)

Informations concernant les enfants	Enfants Clairmaraisiens	Petits-enfants Clairmaraisiens	Enfants extérieurs à la commune
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est inférieur ou égal à 617€	4€	5€	8€
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est strictement supérieur à 617€	5€	6€	9€

Le tarif est diminué de 0.5 € à compter du deuxième enfant d'une même fratrie. Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux enfants de Clairmarais, aux petits-enfants puis aux extérieurs de la commune.

Les personnes bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres auront une déduction de 1.70€* / demi-journée sur le tarif appliqué. (* Présence de 4 jours minimum, consécutifs ou non)



Le dossier d'inscription et les documents sont téléchargeables depuis la page d'accueil : www.clairmarais.net

Le dossier devra être rendu complet en mairie **au plus tard le samedi 20 juin.**